

Réparation d'une fracture de la hanche réalisées en dedans de 48 heures

Unité : %

	Année financière 2024-2025	Année financière 2023-2024	Année financière 2022-2023	Année financière 2021-2022
Province				
Nouveau-Brunswick	80,1	79,5	78,6	83,9
Zones de santé				
Zone 1 - Région de Moncton et du Sud-Est	83,4	87,6	83,0	91,0
Zone 2 - Région de Fundy et de Saint John	72,2	71,8	63,1	67,1
Zone 3 - Région de Fredericton et de la vallée	77,3	73,2	80,1	89,6
Zone 4 - Région du Madawaska et du Nord-Ouest	75,7	75,7	78,1	86,7
Zone 5 - Région de Restigouche	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Zone 6 - Région de Bathurst et de la Péninsule acadienne	89,5	86,5	90,0	86,1
Zone 7 - Région de Miramichi	90,9	82,2	89,0	82,4

À propos

Pourcentage des patients de 18 ans et plus ayant subi une chirurgie à la suite d'une fracture de la hanche dans les 48 heures suivants leur admission initiale à un hôpital de soins de courte durée

Source

Base de données sur les congés des patients

Calculs

<https://www.cihi.ca/fr/indicateurs/reparation-d'une-fracture-de-la-hanche-dans-les-48-heures>

Notes

Le temps d'attente est calculé à partir de la date et de l'heure du début de l'épisode (la date et l'heure d'admission de la première hospitalisation en soins de courte durée de l'épisode de soin) jusqu'à la date et à l'heure de la chirurgie de réparation d'une fracture de la hanche

Unité	Interprétation	Code du CSNB
%	Valeur élevée est souhaitable	CIHI-YHSD-027

Légende

s.o. = Sans objet / donnée non disponible

S = Donnée supprimée pour des raisons de confidentialité ou en raison de la petite taille de l'échantillon